



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 44521

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les financements qui permettront d'abonder le fonds de réserve pour les retraites. En effet, pour sauvegarder le financement du système de retraite par répartition, des sommes exceptionnelles devront être mobilisées et disponibles dès 2015. Parmi les mesures annoncées figurent le prélèvement d'excédents de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la ponction de fonds issus de la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS), la mobilisation de revenus du patrimoine et le versement de l'argent procuré par la cession des parts sociales des caisses d'épargne. En conséquence, il lui demande de lui fournir des précisions concernant les organismes qui seront désignés pour gérer ce fonds de réserve pour les retraites.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44521

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2283